



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Bureau de l'environnement  
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN DES BOIS GALLETES  
COMMUNES DE ROTHOIS ET PREVILLERS**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale DU 9 OCTOBRE 2021 AU 13 NOVEMBRE 2021** sur le projet de la **Société PARC ÉOLIEN DES BOIS GALLETES** d'exploiter un parc éolien implanté sur les communes de **ROTHOIS ET PREVILLERS**.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison. La puissance unitaire des éoliennes est de 2,2 MW à 2,5 MW, avec une puissance installée totale maximale entre 11 et 12,5 MW, pour une hauteur en bout de pale de 125 m, relevant de la rubrique n° 2980.1 pour l'activité soumise à autorisation.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel MARSEILLE, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de PREVILLERS.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairies de ROTHOIS et de PREVILLERS :

- **Samedi 9 octobre 2021 de 9h00 à 11h30 à PREVILLERS – Salle polyvalente,**
- **Mardi 19 octobre 2021 de 16h00 à 18h00 à ROTHOIS,**
- **Jeudi 28 octobre 2021 de 16h30 à 19h00 à PREVILLERS – Salle polyvalente,**
- **Mardi 9 novembre 2021 de 16h00 à 18h00 à ROTHOIS,**
- **Samedi 13 novembre 2021 de 9h00 à 11h30 à PREVILLERS – Salle polyvalente.**

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, la note de présentation non technique, le résumé non technique, la notice de renseignements, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans, les annexes, l'avis de l'Autorité environnementale, sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture des mairies de ROTHOIS et de PREVILLERS.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de :

**Achy, Beaudedit, Blicourt, Briot, Brombos, Catheux, Cempuis, Choqueuse-les-Benards, Conteville, Crèvecoeur-le-Grand, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Grandvillers, Grez, Halloy, Haute-Epine, Hétomesnil, La Neuville-sur-Oudeuil, Laverrière, Le Gallet, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Lihus, Marseille-en-Beauvaisis, Oudeuil, Rotangy, Roy-Boissy, Saint-Maur, Saint-Omer-en-Chaussée, Sommereux, Therines, Thieuloy-Saint-Antoine.**

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies de ROTHOIS et de PREVILLERS
- par courrier adressé à la commune de PREVILLERS, à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/2639>
- par courrier électronique adressé à :  
[enquete-publique-2639@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2639@registre-dematerialise.fr)

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Régis HUBAU - directeur du développement - Mail : [regis.hubau@escofi.fr](mailto:regis.hubau@escofi.fr) - Société Parc Éolien des Bois Gallets - 19 B rue de l'Epau – 59230 Sars-et-Rosières, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.